



**Mairie de Rompon**  
 ☎ : 04 75 63 80 44  
 📠 : 04 75 63 82 73  
 E-mail. : mairie@rompon.fr

Département de l'Ardèche  
 Commune de ROMPON

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Rompon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yann VIVAT, Maire.

**Etaient présents :** MMe. FELIX J., BILAINE B., VIALLOIN C., DUMAS E., CORNU V.  
 MM. VIVAT Y., NATHIEZ R., DUTRIEUX JL., SEGUET M., WARD I.

**Absents excusés :** MMe. COSTE D., FRANCOIS M.,  
 MM. MARTIN M., BRUNEL D., BOURDILLON S.

**Pouvoirs :** Mme. COSTE D. à M. VIVAT Y.

**Secrétaire de séance :** Mme. CORNU V.

Avant d'ouvrir la séance, M. VIVAT s'assure que le quorum est atteint.

**DELIBERATIONS**

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- 1/ Demande une subvention au Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité**
- 2/ Attribue une subvention exceptionnelle à l'association « Si les Vaches avaient des Ailes » dans le cadre de la fête de la musique 2023**
- 3/ Points divers**

**DEROULEMENT DE SEANCE**

La séance est ouverte à 19h.

**1/ Demande de subvention au Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité**

Le Maire fait part à l'assemblée que la commune peut bénéficier jusqu'à 40% de subvention plafonné à 20 000 euros par an pour les travaux de voirie. A ce titre, la commune n'ayant pas encore bénéficié de cette subvention en 2023, propose d'engager rapidement la réfection de la voirie rurale du Dr. Barrier sur le secteur de Celles-Rondette. En effet, ce chemin

malgré son statut de chemin rural, dessert de nombreux terrains rendus constructibles par la municipalité qui depuis ont été construits. Ainsi, la commune souhaite refaire tout le linéaire qui est aujourd'hui très endommagé.

Le montant des travaux est estimé à 50 000 euros HT. Ainsi, la commune souhaite solliciter le Département de l'Ardèche pour cofinancer ce projet. Il est donc demandé 40% de subvention soit 20 000 euros.

Les élus se félicitent de l'existence de ce dispositif du département car auparavant les communes finançaient seules les travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus approuvent la demande de subvention de 20 000 euros au département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif atout ruralité.

## **2/ Subvention exceptionnelle à l'association « si les vaches avaient des ailes » dans le cadre de la fête de la musique 2023.**

Le Maire propose d'allouer une subvention de 545,13 euros à l'association "Si les Vaches avaient des Ailes" dans le cadre de la fête de la musique 2023. L'association propose des événements culturels et a organisé la fête de la musique. Elle avait, dans son budget prévisionnel, anticipé un autofinancement de l'opération avec les ventes de boissons et petite restauration. Le concert était gratuit, accessible à tous et le spectacle qualifié de "tout public".

Le bilan financier laisse apparaître un déficit de 545,13 euros sur l'opération. Ainsi, le Maire a proposé que la collectivité prenne en charge ce manque à gagner considérant que cette association porte l'essentiel des actions culturelles sur la commune, que son rayonnement est certain, qu'elle ne bénéficie pas de financements autres et que la commune a financé (à priori) par le passé d'autres événements de ce type.

Ainsi, le conseil municipal délibère à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 545,13 euros à l'association "si les vaches avaient des ailes".

## **3/ Points divers**

\_ Sur le volet ressources humaines :

Le Maire expose que la rentrée était satisfaisante et que les plannings fonctionnent. Il est évoqué différentes situations récentes. Une attention particulière est portée sur la question de la rémunération des agents.

Il est évoqué le départ en retraite d'un agent à temps plein à partir de début 2024 et à priori d'un autre agent début 2025.

Le Maire explique que les rémunérations des agents de la commune de Rompon ne sont pas en adéquation avec le travail, l'engagement et la valeur sociale des missions portées. Certes, certaines primes sont données, d'une part en fonction des missions de l'agent, d'autres sous forme de prime de fin d'année versées en 2 fois. Il est aussi à noter que les chèques restaurants sont en cours de déploiement. Le Maire propose, vu les faits précités et le contexte inflationniste, d'attribuer une prime supplémentaire aux agents. Cette proposition recueille un avis très favorable de tous les élus présents.

\_ Projet de règlement municipal de subvention aux associations. Les élus ont travaillé cet été à l'élaboration d'un règlement municipal pour allouer des subventions aux associations. Plusieurs pistes sont évoquées, une subvention dite de « fonctionnement » liée au nombre de licenciés de la commune et une autre liée à un appel à projet pour des événements à rayonnement particulier. Il est souhaité que les mises à disposition soient valorisées dans les comptes des associations. Les travaux se poursuivent avant une présentation en Conseil Municipal.

\_ Énergie :

Le Maire rappelle les procédures lancées avec EDF sur la sortie arbitraire de la collectivité du tarif réglementé. Cela conduit à multiplier par 4 les factures de la commune de manière indue. Les factures à EDF sont donc pour l'instant bloquées, le médiateur de l'énergie a été saisi et le Maire a fait appel à tous les interlocuteurs de son réseau pour résoudre ces difficultés. Deux choses sont demandées à EDF, d'une part le retour au tarif réglementé, d'autre part, le remboursement du trop payé au titre de l'année 2023.

Il est évoqué le cas de la salle polyvalente qui laisse apparaître un coût énergétique annuel qui dépasse les 10 000 euros, essentiellement lié au chauffage « d'origine ». Ainsi, il est étudié la mise en place de chauffage par pompe à chaleur air/air. Plusieurs devis ont été fait, l'investissement représenterait 20 000 euros HT. Il faut maintenant affiner le besoin et en parallèle se renseigner pour d'éventuelles subventions.

Enfin, les élus vont étudier l'équipement de toitures municipales pour des panneaux photovoltaïques en autoconsommation et revente du surplus.

\_ Urbanisme. La commune va devoir dans les prochains mois rendre sa position sur le passage en plan local d'urbanisme intercommunal. C'est-à-dire, transférer la compétence à l'intercommunalité. Après une première réunion, l'avis était réservé. Une nouvelle donnée est venue perturber les réflexions, il s'agit des injonctions du Schéma de cohérence territoriale qui impose de nouvelles contraintes à la commune en terme notamment de densité d'habitations. La commune devrait réaliser une moyenne de 24 logements à l'hectare, ce qui correspondrait à un logement sur un peu plus de 400 mètres carrés (sans compter les voiries). Le Maire va demander une réunion avec les élus et le directeur du SCOT afin de mieux appréhender les conséquences de ces directives.

Séance levée à 20h41

**VIVAT Y.**

**VIALON C.**

**CORNU V.**

**BILAINE B.**

**WARD I.**

**DUTRIEUX JL.**

**NATHIEZ R.**

**SEGUET M.**

**DUMAS E.**

**FELIX J.**